



CAJO

Commission des alcools  
et des jeux de l'Ontario

# IL NE SUFFIT PAS DE DIRE « NON » AUX DROGUES

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PRÉPARÉE PAR LA COMMISSION DES ALCOOLS ET DES JEUX DE L'ONTARIO



Les règlements pris en application de la *Loi sur les permis d'alcool* précisent qu'un titulaire de permis d'alcool ne peut pas permettre à une personne d'avoir, d'utiliser, de distribuer ou de vendre des substances désignées dans ses locaux. La *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* régit certaines drogues dangereuses et certains stupéfiants (connus sous le nom de « substances désignées »). La possession de ces substances sans une autorisation appropriée peut donner lieu à des accusations en vertu de la loi fédérale (cela inclut la possession illégale de médicaments sur ordonnance).

En tant que titulaire d'un permis d'alcool, vous ne pouvez donc pas permettre l'utilisation ou le trafic de drogues illicites dans vos locaux, qu'ils soient ouverts ou fermés. Même si votre personnel et vous-même n'êtes pas en cause personnellement, vous pouvez être tenu responsable des activités illégales exercées dans vos locaux. Vous devez donc prendre des mesures raisonnables pour empêcher l'utilisation et le trafic de drogues illicites n'importe où dans vos locaux.

Depuis le 17 octobre 2018, il est légal d'acheter, d'avoir en sa possession et de consommer du cannabis à des fins récréatives au Canada, comme l'avait annoncé le gouvernement fédéral. De plus, l'Ontario a adopté une loi sur le cannabis qui vise les particuliers et les entreprises.

En vertu de la loi ontarienne, nul ne peut fumer, y compris à l'aide d'un atomiseur, du cannabis dans un lieu public clos, un lieu de travail clos ou tout autre lieu sans fumée, comme sur la terrasse d'un restaurant ou d'un bar, dans un endroit public situé à moins de 9 mètres d'une terrasse ou dans un établissement titulaire d'un permis de la CAJO. Cependant, une personne peut à tout moment avoir en sa possession et distribuer dans un lieu public une quantité maximale de 30 grammes de cannabis légal séché ou non séché.

La CAJO continuera d'inspecter les établissements titulaires de permis afin de s'assurer qu'ils respectent la *Loi sur les permis d'alcool* et ses règlements, notamment qu'ils n'autorisent aucune conduite désordonnée ni activité illégale. Si un titulaire de permis soupçonne un client de se livrer à une activité illégale dans son établissement, il devrait communiquer avec le service de police local et faire sortir le client.

## Mesures à prendre

En prenant les mesures suivantes, vous créez un environnement peu propice à l'usage et au trafic de drogues, réduisant ainsi les risques qu'il y ait des drogues illicites dans vos locaux :

- Avoir un éclairage approprié de façon à éliminer les coins noirs.
- Ne pas placer de tables à l'écart.
- Employer et former du personnel de sécurité fiable.
- Placer du personnel de sécurité aux endroits stratégiques (entrée des toilettes, côté de la scène, portes, entrées et sorties).
- Refuser l'accès aux locaux ou le service d'alcool à toute personne qu'on soupçonne de vendre ou de prendre des drogues illicites dans les locaux pourvus du permis. Faire sortir cette personne et appeler la police.
- Veiller à ce que les stationnements et les aires de service extérieures soient bien éclairés et surveillés.
- Communiquer avec la police si vous croyez qu'un membre de votre personnel fait le

trafic ou l'usage de drogues sur les lieux. Si nécessaire, installer des caméras de sécurité pour surveiller les activités des employés ou des clients.

- Mettre en place et faire respecter une politique interne stricte précisant clairement qu'il y a un degré de tolérance zéro dans vos locaux pour ce qui est des drogues illicites.
- Sensibiliser les membres du personnel aux drogues. Des agents de la prévention du crime de votre service de police local peuvent faire des présentations sur l'identification des drogues, les tendances, etc.
- Surveiller les gangs, car ils sont souvent impliqués dans l'usage et le trafic de drogues. Certains gangs peuvent être identifiés à leurs mouchoirs de tête de couleur, à leurs blousons, à leurs bottes aux lacets de couleur, à leurs tatouages, etc. Si vous soupçonnez des activités de gangs, il faut le signaler. La police doit se charger des altercations.
- Chaque soir, après la fermeture, vérifier les lieux pour s'assurer qu'il n'y a pas de drogues ou d'armes cachées, particulièrement dans les toilettes.
- Les usagers de drogues se réunissent dans les toilettes pour avoir accès à de l'eau (nécessaire pour mélanger de l'héroïne) et pour avoir de l'intimité. Refusez-leur cette intimité, et ils iront ailleurs. Les drogues ou les armes trouvées doivent être signalées à la police.
- Vérifier s'il n'y a pas d'aiguilles hypodermiques fixées à l'aide de ruban adhésif en dessous ou à l'intérieur des réservoirs, ou derrière ceux-ci, derrière les cuvettes ou dans un faux plafond. Cherchez avec les yeux au lieu des mains pour éviter de vous piquer accidentellement.

## Comportements à surveiller

Les membres du personnel, dont ceux qui sont chargés de la gestion, doivent connaître les comportements des trafiquants et des usagers de drogues illicites, et les méthodes qu'ils utilisent. Voici certaines choses à surveiller :

- Des personnes qui sortent fréquemment des locaux.
- Des personnes qui sortent fréquemment des locaux avec des clients différents.

- Des personnes qui s'échangent des boîtes d'allumettes, ou de l'argent ou des serviettes repliés.
- Des personnes qui arrivent sobres et qui paraissent ivres rapidement malgré le fait qu'elles n'ont pas consommé beaucoup d'alcool. Cela se produit souvent lorsqu'on mélange les drogues et l'alcool. Il est important de surveiller ce genre de situation, particulièrement chez les clientes dont le verre a pu être frelaté. Si vous soupçonnez qu'un verre a été frelaté ou êtes témoin de cet état de choses, signalez-le à la police le plus tôt possible et gardez le verre pour qu'il puisse être analysé afin de traiter la victime. Veillez à la sécurité de la victime.
- Des personnes qui se rendent continuellement aux toilettes. Les toilettes sont un lieu privilégié pour le trafic et l'usage de drogues. Vérifiez-les régulièrement si vous soupçonnez qu'on s'adonne à des activités liées à la drogue, tout particulièrement si vous avez trouvé sur les lieux des seringues, des aiguilles, des petits sacs de plastique transparent, des allumettes brûlées, des bouchons de bouteille ou tout autre attirail servant à la drogue. Si des seringues ou des aiguilles sont trouvées, vous devez le signaler à la police.

## Cannabis

Le **cannabis** regroupe la marijuana, le hachisch et l'huile de hachisch. La marijuana ressemble à des parties de plantes hachées dont la couleur varie entre le vert et le brun clair, mais on la trouve sous diverses autres formes, dont les huiles et les capsules. En général, on la roule dans une cigarette ou la fume dans une pipe. Elle a une odeur bien distincte quand elle brûle. Elle peut également être chauffée dans un atomiseur qui libère les ingrédients actifs sans brûler le produit. Le hachisch a une couleur qui varie entre le brun clair et le presque noir. Il peut être mou ou dur. En règle générale, il se fume mélangé à du tabac. L'huile de hachisch est un produit huileux épais dont la couleur va du jaune au presque noir. L'huile est appliquée sur le bout d'une cigarette ordinaire ou parfois sur le papier des cigarettes roulées à la main, qui sont ensuite fumées.

Parmi les signes révélateurs de la consommation de cannabis, citons une articulation lente, des paupières lourdes, des pupilles dilatées et un gros appétit.

## Reconnaître les autres drogues

La **cocaïne** est habituellement vendue sous forme de poudre cristalline blanche. Elle est souvent reniflée (sniffée). Certaines personnes s'injectent la cocaïne ou la transforment en « crack », un caillou brun clair ou beige qui se fume et qu'on obtient en faisant fondre la cocaïne en poudre dans un tube en verre avec de l'eau. Soyez aux aguets : il arrive que des canettes de boissons gazeuses servent de pipes à crack improvisées. L'attirail associé à l'usage de cocaïne englobe de petites cuillères, des lames de rasoirs, des miroirs, de petites bouteilles de poudre blanche et des pipes en plastique ou en verre, et des pailles.

Les comprimés d'**ecstasy** sont de couleurs, de formes et de tailles variées et souvent ornés d'un motif, tel qu'un papillon ou un trèfle, ce qui leur donne l'aspect d'un bonbon. La structure chimique et les effets de l'ecstasy sont similaires à ceux des amphétamines (un stimulant) et de la mescaline (un hallucinogène). L'ecstasy affecte la chimie du cerveau, tout particulièrement en dégageant une grande quantité de sérotonine chimique, qui aide à réguler l'humeur, le niveau d'énergie et l'appétit.

Le **fentanyl** est un opioïde extrêmement puissant; une simple dose de deux milligrammes peut causer la mort. Cette substance a été mise au point et prescrite initialement pour le traitement de la douleur chronique, mais en raison du mauvais usage qu'on en fait, les décès résultant d'une surdose sont à la hausse partout au Canada. Le fentanyl est prescrit sous de nombreuses formes : poudre, comprimés, timbres, aérosols et pastilles. Le fentanyl illicite est habituellement en poudre et peut être mélangé à d'autres drogues, telles que l'héroïne et la cocaïne. Une surdose de fentanyl peut provoquer un

arrêt respiratoire chez l'utilisateur. La naloxone est un médicament qui permet de contrer temporairement les effets d'une surdose d'opioïde, pouvant ainsi sauver une vie. De nombreux titulaires de permis gardent des trousse de naloxone dans leurs locaux. Pour plus d'information à ce sujet, veuillez lire l'article « Avoir une trousse de naloxone peut sauver une vie », dans Info Permis, volume 17, numéro 3, qui se trouve sur le site Web de la CAJO.

Le **GHB** est une drogue populaire dans les bars. On l'appelle parfois « ecstasy liquide ». Sous forme liquide, le GHB a l'apparence de l'eau. Il est inodore et sans goût ou a un goût légèrement salé ou semblable à un solvant et peut facilement être masqué. Il est habituellement vendu sous forme liquide dans de petits flacons, mais il peut aussi être sous forme de poudre blanche ou de capsules. Les effets du GHB sont similaires à ceux de l'alcool. Les personnes qui prennent une faible dose de GHB se sentent habituellement plus sociables, moins réservées et exaltées. Une dose légèrement plus forte intensifie ces effets ou rend les personnes somnolentes et étourdies. Une dose encore plus forte peut causer des nausées et des vomissements. Une personne qui en prend encore plus pourra se retrouver dans un sommeil profond semblable à un coma. Une surdose peut entraîner des problèmes respiratoires, un ralentissement du rythme cardiaque, des convulsions et même la mort.

L'**héroïne** est un opiacé que l'on trouve habituellement sous forme de poudre blanche ou brunâtre. Elle est généralement dissoute dans l'eau et injectée sous la peau ou dans une veine ou un muscle, mais elle peut aussi être reniflée (sniffée) ou fumée.

La **kétamine** est un anesthésique et un médicament contre la douleur à action rapide utilisé surtout en chirurgie vétérinaire. La kétamine fabriquée à des fins médicales est vendue sous forme liquide, mais elle est généralement transformée en poudre blanche avant d'être vendue illégalement. Sous forme

de poudre, elle est reniflée, mélangée à une boisson ou fumée avec de la marijuana ou du tabac. Sous forme liquide, elle est ajoutée aux boissons. À faible dose, la kétamine rend l'utilisateur somnolent, distrait, replié sur lui-même et confus. Il peut avoir de la difficulté à réfléchir, et sa perception du temps et de son corps est faussée. Une personne qui prend une plus forte dose peut bafouiller, ne pas se souvenir qui ni où elle est, tituber si elle essaie de marcher, sentir son cœur battre à toute vitesse et avoir de la difficulté à respirer. Une dose trop forte de kétamine peut faire perdre connaissance.

Le **LSD** est incolore, inodore et sans goût. Il est si puissant qu'une dose de 30 microgrammes n'est pas visible à l'œil nu. Il est vendu en cristaux de poudre miniatures, en morceaux de gélatine ou en carrés de papier buvard. Le LSD est habituellement avalé, mais il peut aussi être reniflé (sniffé) ou injecté.

La **PCP** (poussière d'ange) est souvent vendue en morceaux ou cristaux blancs ou de couleur, mais elle peut aussi être sous forme de poudre ou de comprimés. Mélangée avec du tabac, de la marijuana ou du persil séché, elle est habituellement fumée, mais elle peut aussi être avalée ou injectée. Les usagers deviennent euphoriques, mais aussi souvent violents envers eux-mêmes et les autres.

---

Pour en savoir plus, appelez le Service à la clientèle de la CAJO au 416-326-8700 ou au 1-800-522-2876 (sans frais en Ontario), ou visitez notre site Web au [www.agco.ca/fr](http://www.agco.ca/fr).